

« Deux nations malheureusement rivales » : les Français en Grande-Bretagne, les Britanniques en France, et la construction des identités nationales pendant la Révolution française

Mike Rapport



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ahrf/1901>

DOI : 10.4000/ahrf.1901

ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2005

Pagination : 21-46

ISSN : 0003-4436

Référence électronique

Mike Rapport, « « Deux nations malheureusement rivales » : les Français en Grande-Bretagne, les Britanniques en France, et la construction des identités nationales pendant la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 342 | octobre-décembre 2005, mis en ligne le 15 décembre 2008, consulté le 22 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/1901> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ahrf.1901>

Ce document a été généré automatiquement le 22 avril 2022.

Tous droits réservés

« Deux nations malheureusement rivales » : les Français en Grande-Bretagne, les Britanniques en France, et la construction des identités nationales pendant la Révolution française¹

Mike Rapport

- ¹ L'ère de la « seconde guerre de cent ans », qui s'étend des guerres louis-quatorziennes des années 1680 jusqu'à 1815, a naturellement inspiré les historiens intéressés par les différents modes d'interactions entre la Grande-Bretagne et la France². Depuis les vingt-cinq dernières années, certaines approches ont le vent en poupe grâce au *linguistic turn* qui a affecté l'histoire britannique aussi bien que l'histoire de France. Cette approche repose sur l'idée que les catégories sociales et politiques (comme la « classe » ou la « nation ») n'existent pas objectivement : leur contenu et leur signification sont le produit d'un contexte social et culturel. Ceci signifie que des concepts que l'on pourrait considérer comme immuables - la « nation », le « peuple », la « citoyenneté » - ont en fait un sens, une importance et une valeur émotionnelle qui changent considérablement selon le lieu et le moment. Ce sont le langage, la rhétorique, les symboles et l'idéologie qui donnent sens et forment aux comportements politiques. Le *linguistic turn* en histoire consiste donc à étudier les langages, la rhétorique ou les discours qui façonnaient les croyances et conditionnaient les réponses des acteurs. François Furet et Lynn Hunt font partie des adeptes les plus influents du *linguistic turn* pour interpréter la Révolution française. D'après ces historiens, c'est moins à une transformation sociale que l'on assiste pendant la Révolution qu'à la « création d'une culture politique moderne »³.

- 2 C'est sans doute pour l'étude du nationalisme et des identités nationales que ces approches nouvelles ont eu le plus de poids. Le chercheur le plus influent, à cet égard, est Benedict Anderson, selon qui toute nation est « une communauté politique imaginée », tandis que la nationalité comme le nationalisme sont des « artefacts culturels ». Le travail de l'historien est alors d'explorer comment ces « communautés imaginées » sont apparues, comment leur signification s'est modifiée au cours du temps et pourquoi elles continuent à détenir une « légitimité émotionnelle profonde » aujourd'hui⁴. Les spécialistes du XVIII^e siècle, au premier chef Linda Colley et David A. Bell⁽⁵⁾, se sont intéressés à l'« imagination » ou à la « création » d'identités nationales à la fois dans le contexte britannique et dans le contexte français. En étudiant l'un ou l'autre des deux pays dans les années 1790, les historiens ont montré la manière dont l'exemple, l'inspiration et l'hostilité émanant de l'un ont permis de modeler les identités politiques de l'autre. J.E. Cookson a ainsi noté le parallélisme des patriotismes français et britannique pendant les guerres révolutionnaires et napoléoniennes : les volontaires britanniques se désignaient comme des « hommes », des « hommes libres » (*freemen*), des *Britons* ou des « chrétiens », mots qui avaient la même signification, en termes de fraternité et de patriotisme, que « citoyens » en français⁶. Colin Jones et Dror Wahrman ont suggéré que les transformations de l'identité à la fin du XVIII^e siècle, en Grande-Bretagne comme en France, marquent une rupture radicale avec le passé qui fait de cette période l'ère des « révolutions culturelles »⁷. En confrontant des travaux sur les changements à l'œuvre en France et en Grande-Bretagne, ces deux historiens ont montré à quel point les comparaisons de processus culturels voisins peuvent être fructueuses. Cet article tentera d'aller un peu plus loin encore dans cette voie, en examinant les points de rencontre concrets des identités françaises et britanniques, en traversant les frontières nationales. Ainsi, il s'agira de révéler à la fois les limites et la forme des identités nationales telles qu'elles furent construites par l'épreuve intense de la guerre et de la révolution pendant les années 1790. Nombre de ceux qui traversèrent la Manche, dans une direction ou l'autre, étaient des exilés politiques et religieux : leurs comportements peuvent nous aider à saisir des réactions originales par rapport à la majorité, mettant aussi en relief les limites de la nationalité et de la citoyenneté⁸.
- 3 Comme l'a montré Linda Colley, les guerres contre la France pendant la Révolution et l'Empire sont l'apogée d'un processus s'échelonnant sur tout le XVIII^e siècle. L'identité britannique (*Britishness*) s'est fondée sur le protestantisme, d'abord par opposition au catholicisme des Français, puis contre leur prétendu athéisme. Elle s'appuyait aussi sur les droits et les libertés dont bénéficiaient les Britanniques grâce à la constitution « équilibrée » du « roi, des lords et des communes », contre la tyrannie française, qu'elle prenne la forme de l'absolutisme royal, de la dictature jacobine ou du despotisme napoléonien. Enfin, le troisième pilier de cette identité était la guerre, menée en général - et « bien sûr » de préférence - contre les Français⁹. Pourtant, à la fin du XVIII^e siècle, les radicaux britanniques cherchèrent à justifier leurs revendications d'une réforme politique en faisant appel aux « droits naturels ». L'idée que Dieu ou la « nature » fondent les droits de toute l'humanité, chaque individu en étant détenteur, voisinait avec des références historiques : le legs de la Glorieuse Révolution de 1688-1689, l'ancienne constitution « anglo-saxonne », ou encore le droit que chaque Anglais acquiert à sa naissance de bénéficier des libertés dont jouissaient tous les Bretons (*Britons*) avant que la conquête normande ne les pervertisse. L'inspiration tirée de la Révolution américaine, puis les nouvelles venues de France en 1789, galvanisèrent les radicaux britanniques qui, sans jamais abandonner les armes les

plus traditionnelles de leur arsenal rhétorique, en vinrent à mettre l'accent sur les droits naturels et inaliénables de l'homme. Il était bien trop facile, pour les conservateurs, de réfuter les appels « empiriques » au passé britannique : d'après eux, l'histoire britannique prouvait au contraire que les droits politiques avaient toujours été réservés à une petite élite. De leur côté, les radicaux pouvaient trouver des arguments logiques pour appuyer leurs demandes d'ouverture de la citoyenneté au grand nombre¹⁰ : les appels au « rationalisme » se fondaient sur l'existence d'une liberté et d'une égalité communes à tous dans l'état de nature. De la sorte, les radicaux enrichirent leur définition de la *Britishness* d'une dose de cosmopolitisme : selon cette conception, les Britanniques devaient se voir accorder des droits politiques non seulement en raison de leur histoire mais aussi parce qu'en tant qu'*êtres humains*, la liberté était leur.

- 4 D'après les radicaux, c'était ce que les Français avaient compris en 1789 : les révolutionnaires liaient explicitement leurs tentatives de créer un nouvel ordre politique avec les droits universels et naturels de l'homme. C'est exactement ce qu'ils firent le 26 août 1789, avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : les hommes (littéralement, car très peu de révolutionnaires avaient dans l'idée d'accorder le droit de vote aux femmes) détenaient des droits à la fois comme êtres humains et comme citoyens d'un État donné. Il n'en reste pas moins, comme l'a montré David Bell, qu'une tension interne traversait cette rhétorique depuis les origines, entre « homme » (« l'être humain à l'état de nature ») et « citoyen » (« l'être humain dans la patrie »). Les plus radicaux des révolutionnaires, y compris Robespierre, privilégièrent le second terme au détriment du premier dès le début : le caractère national français, expliquaient-ils, ne pourrait se construire que par l'amour de la patrie. Celui-ci permettrait aux Français de se battre pour créer une forme entièrement nouvelle d'ordre national, qui ne serait pas alourdie par le poids de la tradition : « C'est le salut de la France qui doit vous occuper », affirma Cerruti aux états généraux, « pas ses archives »¹¹. D'après cette interprétation, les Français n'avaient pas de leçons à recevoir des Britanniques : lorsque Mirabeau, qui entretenait des liens étroits avec le cercle réformiste du marquis de Lansdowne (le *Bowood circle*), présenta une brochure écrite par Samuel Romilly sur les procédures parlementaires de l'Assemblée nationale nouvellement proclamée, en juin 1789, on le lui fit sèchement comprendre : « Nous ne sommes pas Anglais et nous n'avons pas besoin des Anglais »¹². Cependant, comme l'a suggéré Norman Hampson, l'ambivalence imprégnait la notion de patrie durant la brève période qui s'échelonna entre la fin des années 1780 et le début des années 1790. En 1789, si la patrie était comprise comme la communauté des citoyens, la majorité des « patriotes » français - que l'on définira ici comme ceux qui voulaient mettre le bien de la nation avant le privilège et les intérêts acquis - considéraient que l'humanité dans son ensemble en faisait également partie. Quand le royaliste Cazalès déclara, au cours des débats sur la crise du *Nootka Sound*, que « la patrie doit être l'objet exclusif de l'amour [...] le sang d'un seul de mes concitoyens m'est plus précieux que celui de tous les peuples du monde », son discours fut accueilli par des murmures¹³.
- 5 En fait, l'incident du *Nootka Sound* accentua la dimension universaliste de l'idéologie des droits naturels. Les radicaux britanniques entreprirent d'apaiser les relations diplomatiques franco-britanniques, et les Français s'empressèrent de les suivre. Le langage universaliste des droits de l'homme s'avéra alors être un outil rhétorique fort efficace pour marteler l'idée que, grâce à la nature humaine, les Britanniques et les Français avaient bien plus en commun que les différences qui les séparaient. La société

jacobine de Nantes organisa une fête pour tous les sujets britanniques (principalement des marchands et des marins) dans les environs de la ville, le 23 août 1790. Dans un champ, un « autel de la concorde » fut dressé, sur lequel l’emblème indiscutablement universaliste du globe était surmonté d’un bonnet phrygien. Tout autour, les drapeaux britanniques et français étaient enroulés, et des devises étaient apposées sur le socle de statues allégoriques : « patrie, égalité, union, liberté, révolution de France, révolution d’Angleterre, grande-charte, fédération du 14 juillet, prise de la Bastille ». Les jacobins nantais ne voyaient pas de contradiction dans le fait de célébrer la patrie en recourant aux symboles historiques de la tradition politique britannique, la *Magna Carta* et la révolution de 1688-1689. Cette fête déboucha sur l’envoi d’une délégation du club à Londres, pour y rencontrer les membres de la *London Revolution Society*, qui était déjà en correspondance avec d’autres sociétés françaises et avec l’Assemblée nationale elle-même. Français de Nantes, alors président des jacobins nantais, et Bougon, officier municipal, s’embarquèrent pour la Grande-Bretagne en septembre, emportant avec eux les drapeaux britanniques et français noués, sur lesquels on avait cousu les devises « à l’union de la France et de l’Angleterre » et « pacte universel »¹⁴. Brissot loua l’existence de telles connexions : « L’esprit de fraternité, si désirable pour consolider le grand ouvrage de la révolution, se perpétue »¹⁵. La rhétorique grisée d’universalisme de cet été 1790 reflétait une peur authentique, parmi l’opinion révolutionnaire française, de l’imminence de la guerre avec la Grande-Bretagne, à un moment où la France n’était précisément pas en état de livrer un combat prolongé contre le vieil ennemi¹⁶. Rendant compte de leur voyage, les deux Nantais avouèrent leurs arrières-pensées en écrivant : « Quoiqu’on se défie de *Pitt*, qui est politique et impénétrable, on compte encore sur le parti de l’opposition pour le détourner de faire la guerre »¹⁷. Le cosmopolitisme de la rhétorique des droits naturels permettait donc de trouver un terrain commun avec la Grande-Bretagne. Même si le gouvernement britannique lui-même n’en fut guère impressionné, le langage universaliste fournissait à l’Assemblée nationale française une justification idéologique à l’abandon de la confrontation diplomatique. La formule de Brissot n’était pas qu’une hyperbole, quand il déclara que la mission des Nantais à Londres portait « un coup terrible à l’aristocratie »¹⁸. C’étaient en effet les royalistes de l’Assemblée nationale, comme Cazalès, qui brûlaient de se battre, espérant que la guerre aiderait à reconstruire en partie l’autorité délabrée de Louis XVI.

- 6 Des contacts directs entre les Britanniques et les Français donnèrent une nouvelle vigueur à l’idée, si importante chez les radicaux britanniques, que les droits naturels constituaient une part essentielle de la définition du sujet britannique (ou encore, comme certains osaient le dire, du *citoyen* britannique). Durant l’été 1790, l’auteure radicale Helen Maria Williams visita la France, où elle reviendrait l’année suivante pour s’installer définitivement. Assistant à la Fête de la Fédération, elle l’interpréta avec enthousiasme comme l’expression des droits universels de l’humanité :

« Vous ne supposerez pas que je pusse être spectatrice indifférente d’une pareille scène. Oh ! non, dans un pareil moment toute différence de pays étoit effacée de ma mémoire ; c’étoit le triomphe du genre humain que je voyois ; c’étoit l’homme réclamant et établissant les plus nobles de ses droits, et il ne falloit qu’un sentiment ordinaire d’humanité, pour devenir en cet instant citoyen du monde. »¹⁹

- 7 Les organisations radicales britanniques et les révolutionnaires français nouèrent formellement des relations directes grâce à des délégations transmanche, servant à renforcer la solidarité entre les radicaux britanniques et les patriotes français. Au nombre des premiers, on trouve ainsi Thomas Cooper et James Watt, de la *Manchester*

Constitutional Society, qui furent présentés au club des Jacobins parisien par Robespierre, le 13 avril 1792. Les deux radicaux britanniques expliquèrent très clairement la logique universaliste des droits naturels :

« Les lumières que vous venez de répandre sur les vrais principes de la politique et les droits naturels de l'homme (lumières qui ne font encore qu'étinceler en Angleterre parmi les ténèbres de l'ignorance civile) doivent nous faire sentir que le temps est venu d'abolir tout préjugé national et d'embrasser en frères les hommes libres, de quelque pays qu'ils soient. »²⁰

- 8 Tout ceci allait bien trop loin aux yeux des conservateurs britanniques, qui semblèrent alors réellement effrayés. Un orateur, nul autre qu'Edmund Burke, dénonça la délégation mancurienne au Parlement le 30 avril, pour avoir voulu forger des liens avec un gang de « régicides » jacobins. Comme toujours, il devançait les événements. En annonçant la discussion d'une loi de réforme dans la session parlementaire suivante, Charles Grey provoqua l'intervention de Burke. Ce dernier essaya, de manière frappante, de noircir cette proposition pourtant bien modérée du pinceau de l'extrémisme. De fait, Cooper était trop radical, même pour les autres radicaux britanniques. En réponse à Burke, il dénonça vigoureusement le gouvernement héréditaire, affirmant catégoriquement qu'aucun être humain rationnel ne choisirait sérieusement le système britannique comme modèle²¹. Cette critique de la monarchie parlementaire britannique ancrant franchement Cooper aux côtés du républicain Thomas Paine, dans l'aile radicale du mouvement de réforme britannique ; leurs vues n'étaient donc guère représentatives de l'ensemble de ce mouvement. Toutefois, comme le souhaitait à l'évidence Burke, il fut de plus en plus difficile pour ceux qui appartenaient au mouvement radical élargi de continuer à demander des changements politiques tout en essayant de prouver leur loyauté de sujets britanniques. Leur usage continu de notions comme les droits historiques ou l'ancienne constitution, clichés du libéralisme politique britannique, n'y faisait rien.
- 9 La proclamation contre les écrits séditeux de mai 1792 fit de Thomas Paine, déjà figure de proue du cosmopolitisme des Lumières, une cible particulière pour les magistrats²². Après sa comparution devant un tribunal, en juin, son procès fut ajourné et Paine parvint à revenir furtivement en France, où il arriva le 14 septembre 1792. Le pays où débarquait le citoyen du monde était à présent une république et plus encore une république qui avait exprimé ses prétentions universalistes de façon tonitruante et hautement symbolique. Cherchant sans doute à créer une nouvelle impulsion après avoir pris la décision radicale de déposer le roi, l'Assemblée législative accorda la citoyenneté d'honneur à dix-huit étrangers, venus du monde entier et connus pour leur rôle dans la promotion des droits de l'homme. Les Britanniques comprenaient Joseph Priestley (dont le fils William s'était déjà vu octroyer la citoyenneté française le 8 juin), Thomas Paine, Jeremy Bentham, William Wilberforce, Thomas Clarkson, James Mackintosh et David Williams. La liste augmenta encore le 25 septembre, avec les noms de Thomas Cooper, John Horne Tooke, John Oswald, Thomas Christie et Joseph Warner. Du point de vue français, ceci valait affirmation que la cause de la République française émergente était la cause de toute l'humanité. Dans une déclaration curieuse mais très révélatrice, François Chabot articula la nationalité française aux droits naturels, en affirmant que Joseph Priestley était « cosmopolite », *par conséquent français*²³. Paine, que pas moins de quatre départements élurent à la Convention (il opta finalement pour le Pas-de-Calais), fut sollicité par le département du Puy-de-Dôme dans des termes qui établissaient sans équivoque que le représentant du peuple français représenterait

aussi les intérêts de l'humanité entière : « Venez, ami des hommes, augmenter le nombre des patriotes d'une Assemblée qui doit fixer le sort d'un grand peuple et peut-être celui du genre humain » ²⁴.

- 10 Pour les radicaux britanniques cependant, les tensions entre la *Britishness* et la rhétorique universaliste des droits naturels avaient déjà été exposées au grand jour par la chute de la monarchie constitutionnelle en France. John Hurford Stone, qui arriva à l'Assemblée juste après le vote du décret, reconnut le problème avec réticence lorsqu'il écrivit à son frère William le lendemain. Il lui disait en substance que, tandis que Priestley, Mackintosh et « probablement » Paine étaient de bons choix, ce n'était pas le cas de Wilberforce et Clarkson. Les Français, d'après lui « sont lamentablement mal informés sur la réputation des Anglais, et l'on se gaussera d'eux à cause de cet échantillon ». Wilberforce et Clarkson, s'ils avaient fait campagne contre le commerce des esclaves, n'en restaient pas moins fidèles à l'ordre politique existant en Grande-Bretagne : Stone savait très bien qu'il y avait très peu de chance qu'ils acceptent de devenir citoyens de la nouvelle république, ne serait-ce qu'à titre de membres honoraires ²⁵.
- 11 L'avènement de la première République et par dessus tout le déclenchement de la guerre entre la Grande-Bretagne et la France le 1er février 1793 ne feraient qu'accentuer la tension entre le loyalisme inné des radicaux envers leur propre pays et leur défense des droits naturels. Si Stone concédait « un certain regret » et voulait bien « s'excuser en partie » pour les massacres de septembre (qui étaient, suggérait-il, « un exemple pour tous à ne pas prendre le risque d'un destin identique, et empêchaient donc une effusion de sang encore plus grande » [²⁶]), la majorité des radicaux britanniques fut horrifiée. Priestley - qui avait appris l'octroi de sa citoyenneté française, ainsi que son élection à la Convention par le département de l'Orne, de la bouche de Français de Nantes lui-même - accepta cette naturalisation honorifique, mais refusa son élection, alléguant que sa maîtrise du français et sa connaissance du pays étaient insuffisantes. Il profita de l'occasion (« Comme citoyen du monde, j'en ai le droit ; et comme citoyen français, j'en ai le devoir ») pour condamner la violence qui avait maculé les derniers soulèvements d'un flot de sang. « La liberté est impérissable », déclara-t-il, « tant que vous saurez réprimer les violences illégales qui la déshonorent » ²⁷.
- 12 L'idéologie des droits naturels, du côté britannique, fut pourtant relancée par l'émergence d'organisations radicales plus « populaires », qui passèrent au premier plan dans les relations avec la Révolution française. Jusqu'à 1792, la *London Revolution Society*, dirigée par des dissidents protestants nantis, avait été à la pointe dans la création de relations entre les révolutionnaires français et le mouvement radical britannique. À mesure que la Révolution se radicalisait, cependant, les ailes les plus « populaires » du radicalisme britannique, incarnées entre autres par la *Society for Constitutional Information (SCI)* et la *London Corresponding Society*, en vinrent à occuper une place prééminente dans les relations transmanches. Pendant ce temps, la rhétorique des droits naturels devint plus marquée. John Horne Tooke, de la SCI, accepta la citoyenneté honorifique sans les réserves du prudent Priestley. Il écrivit au président de la Convention, faisant à la nation française un don patriotique de 4 000 livres « pour m'acquitter d'une petite portion de mon ancienne dette, à la France libre ». Il demanda aux Français d'utiliser cet argent pour faire la guerre « contre tous les tyrans qui ont osé, ou qui oseront, tenter à sa liberté ; sans en excepter aucun, fût-

ce de mon propre pays même »²⁸. Pour Tooke au moins, la cause de la liberté passait avant celle de l'appartenance nationale.

- 13 On se doute que pour le gouvernement britannique, ce genre de rhétorique portait le masque de la trahison et la réaction loyaliste effrayerait bientôt la majorité des radicaux britanniques, qui finiraient par rejeter l'ensemble de l'idéologie des droits naturels. Le 27 novembre 1792, de façon purement fortuite, deux délégations britanniques indépendantes se présentèrent devant la Convention nationale. La première représentait un club d'expatriés britanniques et irlandais à Paris, qui se réunissaient au *White's Hotel* dans le Passage des Petits-Pères. Ils attendaient avec impatience le jour où

« nous verrons se former une union étroite entre la République française et les nations Anglaise, Écossaise et Irlandaise ; union qui ne pourrait manquer d'assurer, à l'Europe entière la jouissance des droits de l'homme, et d'établir sur les bases les plus solides la paix universelle. »²⁹

- 14 Parmi les signataires se trouvaient les plus radicaux parmi les radicaux, au sein des mouvements britanniques et irlandais. On relève ainsi les noms de John Hurford Stone, John Oswald, William Maxwell, et des leaders des Irlandais Unis, comme Lord Edward Fitzgerald et William Jackson³⁰. L'adresse de la SCI, apportée immédiatement après par deux délégués, John Frost et un Américain, Joel Barlow, était moins militante dans son contenu³¹, et reflétait plus fidèlement le légalisme du mouvement réformateur anglais. Cependant, elle faisait de fréquentes et véhémentes références aux droits naturels. La cause des Français

« est en effet une cause sacrée; nous la suivons avec amour, comme le gage du bonheur d'un peuple dont la nature a voulu faire notre ami, puisqu'elle en a fait notre plus proche voisin; notre confiance s'y attache comme au lien d'une union fraternelle entre toutes les branches de la famille humaine. [...] D'autres marcheront bientôt sur vos traces dans cette carrière d'utiles changements ; et les Nations sortant de leur léthargie, s'armeront pour revendiquer les droits de l'homme. »³²

- 15 Même si la SCI se garda bien de mentionner les conséquences révolutionnaires des doctrines universalistes des droits naturels sur la Grande-Bretagne, différents événements se combinèrent pour envoyer un message contraire Outre-Manche. Le président de la Convention, l'abbé Grégoire, répondit aux deux adresses en utilisant un langage qui ne pouvait que faire se dresser les cheveux sur la tête des conservateurs britanniques aussi bien que des radicaux eux-mêmes. S'adressant aux expatriés britanniques, qu'il qualifia assez justement de « républicains estimables », il prédit une révolution à l'échelle européenne : « La royauté est en Europe, ou détruite ou agonisante sur les décombres féodaux ; et la déclaration des droits, placée à côté des trônes, est un feu dévorant qui va les consumer ». En parlant à la délégation de la SCI, Grégoire fit l'hypothèse que « sans doute il approche le moment où les Français iront féliciter la Convention nationale de la Grande-Bretagne »³³. Aux yeux des révolutionnaires français, comme à ceux des conservateurs britanniques, l'universalisme des droits naturels impliquait dès lors à la fois le républicanisme et la révolution internationale. Ceci fut bien entendu accentué par le fait qu'à peine une semaine auparavant, la Convention avait offert « la fraternité et le secours » à « tous les peuples qui veulent recouvrer leur liberté », mettant le gouvernement britannique sur le fil du rasoir. Pendant que la Grande-Bretagne et la France glissaient vers la guerre, Chauvelin, ambassadeur de France à Londres, ne fit qu'aggraver les choses, en justifiant

l'» Édit de Fraternité » en termes de souveraineté populaire. Il essaya ainsi d'assurer le ministre des Affaires étrangères britannique, Lord Grenville, que la France n'avait aucune intention « de favoriser les *séditieux* ». La déclaration, affirma-t-il,

« ne pouvoit avoir son application que dans le seul cas où la volonté générale d'une Nation exprimée clairement et sans équivoque apellerait [sic] l'assistance et la fraternité de la Nation française. »³⁴

- 16 Du point de vue britannique, il est évident que ceci ne garantissait en rien que les Français n'essayeraient pas d'encourager les radicaux britanniques à se fédérer derrière l'expression révolutionnaire de « volonté générale ». L'universalisme révolutionnaire semblait donc s'appliquer à la Grande-Bretagne. Plus grave encore, dans une entrevue qu'il eut le 2 décembre 1792 avec William Smith du *Foreign Office*, H.B. Maret, qui avait été envoyé en Grande-Bretagne pour tenter d'effacer l'impair, assura son interlocuteur que la déclaration ne concernait en rien la Grande-Bretagne, pour ajouter aussitôt que la déclaration

« porte très directement sur les peuples dont les gouvernements sont en guerre avec nous ; elle portera sur l'Angleterre si le Cabinet de St. James déclare la guerre. »³⁵

- 17 En d'autres termes, la déclaration de fraternité s'avérait être une véritable menace - et même une sorte de chantage. La France « révolutionnerait » la Grande-Bretagne si son gouvernement osait lui déclarer la guerre. Pour les conservateurs britanniques, il semblait donc parfaitement clair que, dans une telle éventualité, la cinquième colonne serait composée de ceux qui avaient justement souscrit avec enthousiasme aux proclamations universalistes de la Révolution. Que le voisin français semble fonder sa politique étrangère sur de tels fondements idéologiques était déjà inquiétant ; que des sujets britanniques adoptent les mêmes principes était franchement alarmant ; que certains d'entre eux soient allés se jeter dans la gueule du loup et rendre visite au club des Jacobins et à la Convention était tout simplement terrifiant.

- 18 Après le déclenchement de la guerre, les relations et les correspondances entretenues par les radicaux britanniques avec les républicains et les régicides français furent vues, y compris rétrospectivement, comme entachées de trahison. La rhétorique et la symbolique des droits naturels furent alors rejetées bien loin de ce qui constituait l'identité britannique. Quand Thomas Hardy, fondateur et secrétaire de la *London Corresponding Society*, fut interrogé par le *Privy Council* en mai 1794, il admit avoir été contacté par un Français nommé Preval en décembre 1793. Ses interlocuteurs lui demandèrent alors : « Depuis quand un Français a-t-il quelque chose à voir avec une Réforme ? »³⁶. Cette question rhétorique était double : d'abord, si un étranger d'un pays ennemi faisait partie d'un mouvement réformateur britannique, ceci suggérait que les radicaux londoniens inclinaient en faveur de la subversion. Ensuite, cette question sous-entendait que les Britanniques n'avaient rien d'intéressant à apprendre des Français sur la politique. Suggérer le contraire était non-britannique, et même anti-britannique.

- 19 La fixation que faisait le gouvernement sur les tentatives radicales d'organiser des « conventions » réformatrices, en 1794, ne fit que confirmer ce dernier point. Le terme de convention, comme le montra très clairement Thomas Erskine lorsqu'il défendit avec succès Thomas Hardy lors de son procès, avait un pedigree respectable, qui remontait à des conventions antérieures, comme celles du mouvement de réforme du *Scottish burgh*, ou encore des volontaires irlandais³⁷. Néanmoins, le terme avait acquis

une connotation explosive et révolutionnaire suite à la réunion de la Convention nationale pour rédiger une constitution républicaine pour la France. Le lien subversif entre les versions française et britannique était prêt à l'emploi pour le gouvernement britannique : lors de la grisante session du 27 novembre de la Convention nationale, Joel Barlow déclara que « cela n'aurait rien d'extraordinaire si, en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, les Français envoyaient des adresses de félicitation à la Convention nationale d'Angleterre »³⁸. Le gouvernement britannique ne manqua pas de saisir cet argument en mai 1794, en arrêtant deux des leaders de la SCI, John Horne Tooke et Daniel Adams, pour les soumettre à une enquête éreintante du Privy Council. Lors de sa déposition, le capitaine George Monro, espion à la solde du gouvernement britannique qui surveillait de près les radicaux britanniques à Paris, mentionna le discours prononcé à la Convention nationale. Ceci permit au gouvernement de dépeindre sous un jour inquiétant les conventions radicales qui s'étaient assemblées à Edinburgh en 1792-1793, ainsi que le projet de la SCI d'organiser une autre réunion de ce genre en Angleterre pour 1794. Ces réunions étaient loin d'être des rassemblements légitimes, pendant lesquels des Britanniques auraient seulement fait usage de leurs libertés civiles pour se rencontrer et rédiger de pacifiques pétitions. On l'expliqua à John Horne Tooke dans les termes suivants : « À présent, le but de ces sociétés est clairement de former une Convention nationale, pour se substituer au gouvernement établi et légal de ce pays »³⁹. Dès 1794 par conséquent, les activités antérieures des délégués radicaux britanniques et celles des expatriés en France furent entachées de subversion, de façon indélébile. La doctrine des droits naturels était devenue, et sans équivoque possible, « française », révolutionnaire et républicaine - l'antithèse même de la définition d'un sujet britannique loyal. Dans le cas spécifique des « conventions », toutefois, il est difficile d'échapper à l'impression qu'en demandant un strict alignement sur leur version de l'identité britannique, les loyalistes jetaient ce qui était en fait un bébé britannique avec l'eau du bain « français ».

- 20 Parmi d'autres, Harry Dickinson a démontré que le mouvement radical britannique fut écrasé par la répression officielle, mais surtout par la force débordante du conservatisme populaire, qui profita de la guerre contre la France révolutionnaire pour se consolider : le radicalisme ne parvint jamais à recruter aussi largement que le loyalisme⁴⁰. En effet, le gouvernement remporta la lutte argumentative, persuadant le peuple de rester fidèle à une conception plus conservatrice de l'identité britannique. Les radicaux avaient mis à l'épreuve les limites de la *Britishness* en embrassant les doctrines des droits naturels, mais ils échouèrent parce que le gouvernement et le poids du conservatisme populaire soutinrent encore plus intensément les formes traditionnelles de l'identité britannique. Comme l'explique Dickinson :

« L'attachement populaire envers les institutions établies et les valeurs traditionnelles [...] était si grand qu'il engendra un préjugé profond en faveur de tout ce qui était considéré comme uniquement "anglais" (ou tout du moins "britannique"), et une hostilité aveugle envers tout ce qui était considéré comme "étranger". La fierté, l'autosatisfaction et la suffisance envers les institutions et les valeurs britanniques nourrit la xénophobie et un patriotisme qui évolua rapidement vers un nationalisme fervent. »⁴¹

- 21 Face à la réaction loyaliste et à la guerre, les radicaux disposaient de trois sortes de réponses, qui variaient en fonction de la nature de leur identité politique. La première était de rester fidèles à la doctrine des droits naturels, mais c'était une option qui n'était choisie que par une frange minoritaire, clairement subversive. C'était surtout le

choix des exilés britanniques à Paris. Leur décision était guidée par deux facteurs : d'un côté, en tant que parias politiques des îles Britanniques, ils avaient déjà rejeté la définition conservatrice de la Britishness, même si, d'un autre côté, ils étaient considérés comme des étrangers ennemis en France. D'après l'idéologie des droits naturels, la république était un dû pour tous les êtres humains (ou du moins pour ceux qui acceptaient le républicanisme) : la rhétorique universaliste donnait donc aux radicaux exilés le droit de réclamer une place, peut-être même la citoyenneté, dans le nouvel ordre français. Au minimum, pensaient-ils, la France aurait dû les mettre à l'abri de la suspicion dans une république qui faisait la guerre contre leur pays d'origine. Alors que la lutte s'intensifiait, et l'anglophobie avec elle, les derniers vestiges de la communauté des radicaux britanniques exilés à Paris envoyèrent une ultime pétition à la Convention, le 23 septembre 1793. Ils y imploraient la clémence, suite aux mesures dirigées contre les étrangers ⁴², et en appelaient à l'universalisme de principes qu'ils pensaient partager avec la république :

« Quoiqu'étrangers à la France, par le hazard de la naissance, nos principes ne sont pas circonscrits dans les limites d'un seul pays. Les amis de la Liberté, sur tout le globe, sont nos amis. Nous espérons, & nous sommes persuadés qu'ils nous regarderont comme les leurs. » ⁴³

22 Cet espoir était mince, comme le savaient sans doute probablement les expatriés : « Le soupçon étend son empire », reconnaissaient-ils. Le 9 octobre, dans l'atmosphère de crise de l'automne 1793, une nouvelle erronée gagna Paris : les Britanniques, qui venaient de prendre Toulon, y avaient exécuté un représentant en mission. La Convention ordonna alors le rassemblement de tous les sujets britanniques et hanovriens et la confiscation de leurs propriétés ⁴⁴. La révolution abandonnant ses principes universalistes, et la réaction conservatrice s'intensifiant dans les îles Britanniques, les exilés britanniques en France prirent conscience que le hasard du lieu de leur naissance primait sur tout le reste. S'ils portaient le flambeau des droits de l'homme et partageaient ainsi les engagements idéologiques des républicains français, cette idée passait au second plan.

23 Ces circonstances expliquent aussi un second type d'attitude, qui consistait à masquer le radicalisme sous un langage plus proche du nationalisme : c'était l'option choisie par ceux qui cherchaient à concilier patriotisme et opposition à l'État britannique. Les exilés irlandais, et un nombre plus restreint de républicains écossais, étaient les mieux à même de le faire. Tandis que la guerre traînait en longueur, le nationalisme républicain, qui continuait à manifester un intérêt de pure forme pour l'idéologie des droits naturels, commença à dissimuler sa dimension universaliste sous le langage de la différence nationale. Après s'être enfui d'Australie où il avait été exilé, puis après une odyssée autour du monde, Thomas Muir - l'un des rares spécimens, dans les années 1790, de républicain écossais indépendantiste - écrivit au Ministère des Affaires étrangères français. Le 3 mars 1798, à bout physiquement, il exhorta les Français d'envahir l'Écosse. Il maintenait catégoriquement que les perspectives de soutien à la République française, en Angleterre, étaient faibles, parce que :

« Il n'y a pas un peuple dans toute l'Europe si ignorant et si barbare. Ils ne s'instruisent point, ils ne lisent point (c'est l'intérêt du gouvernement de perpétuer leur ignorance, donnez à cette populace de la viande, et de la bière, il égorgeront leurs pères). C'est un peuple sans caractère, ils crieront aujourd'hui vive le Roy, demain ils crieront vive la République. » ⁴⁵

- 24 Peu avant sa mort en janvier 1799, Muir admit qu'une révolte pourrait éventuellement survenir à Londres, mais se montrait sceptique : « Je considère que seule la misère pourrait faire fermenter cette populace immense, ignorante et débauchée, et la mener à l'insurrection ». D'après lui, il existait quelques hommes qui pourraient guider politiquement un tel soulèvement, mais - bien entendu - « c'était [sic] principalement des Écossais »⁴⁶. L'époque où Muir pouvait participer à une convention pour la réforme sur le sol britannique semblait bien éloignée désormais. En 1800, William Duckett, Irlandais uni, suggéra que les Français envahissent l'Écosse afin de créer une diversion et détourner les forces britanniques de l'Irlande. « La haine invétérée » entre les Écossais et les Anglais, expliquait-il, garantirait aux Français un accueil chaleureux de la part des premiers. La pire insulte, pour les habitants des Highlands, était d'être traité d'« Anglais »⁴⁷.
- 25 Puisqu'il était clair que les Français n'avaient pas les moyens d'apporter leur soutien à tous les projets d'expéditions militaires vers les îles Britanniques, les objectifs des républicains anglais, écossais et irlandais à Paris se contredisaient souvent les uns les autres. Theobald Wolfe Tone, par exemple, prit évidemment le contre-pied de Thomas Muir. Il affirma ainsi à son contact au sein du Ministère de la Guerre français, le général Henri Clarke (lui-même d'origine irlandaise), que si les Anglais n'étaient pas en état de se rebeller, il n'y avait que peu de chances que les Écossais soient davantage prêts à le faire. Plus tard, il finit par se brouiller avec Muir, dont les propositions sur l'Irlande, d'après Tone, faisaient du tort à la cause des Irlandais Unis⁴⁸. Ces querelles indiquaient l'émergence de formes de républicanisme distinctement irlandaises et écossaises : ces identités politiques constituaient un défi pour la définition classique de la *Britishness*.
- 26 Dès l'origine pourtant, la plupart des radicaux britanniques pensaient ce qu'ils disaient : c'étaient des partisans convaincus d'une monarchie constitutionnelle réformée en Grande-Bretagne. La force du conservatisme populaire, et la répression gouvernementale qui l'accompagnait, les intimidaient également. Il est probable que les Britanniques se trouvant en France se sentirent visés par le *Treasonable Correspondence Act* du 7 mai 1793, qui définissait la trahison précisément par le genre de relations qu'ils avaient entretenues avec les Français⁴⁹. La *Britishness* n'était pas seulement définie par un attachement catégorique envers le protestantisme, la monarchie, la constitution et les libertés qu'elle garantissait, mais aussi par le rejet de la Révolution française.
- 27 Afin d'être à l'abri, la vaste majorité des radicaux britanniques (mais pas les Irlandais) adoptèrent donc la troisième réponse, qui consistait à abandonner, ou à minimiser l'importance de leur attachement aux droits naturels. Ce faisant, ils s'alignèrent davantage sur l'interprétation dominante de la *Britishness*, abandonnant leurs tentatives d'ajouter une couche de cosmopolitisme à l'identité britannique. Monro écrivait ainsi de Paris, le 27 décembre 1792, que « nos concitoyens, qui étaient en si grand nombre, ont commencé à changer d'avis, passant du rang de niveleurs et d'ennemis de notre constitution à celui d'amis de la royauté ». Quatre jours plus tard, il rapporta avec jubilation que le club des expatriés britanniques à Paris éclatait sous la pression des événements, tandis que la Grande-Bretagne et la France glissaient vers l'abîme : « L'unanimité des Anglais » - il voulait dire par là l'effusion de patriotisme en Grande-Bretagne - « a fait vaciller la plupart d'entre eux »⁵⁰, triomphait-il. L'instauration de la République française et la probabilité du déclenchement de la guerre avaient mis à l'épreuve leurs loyautés fondamentales. Ils avaient d'abord essayé

de concilier leur identité britannique avec l'universalisme des droits naturels, mais furent rapidement confrontés à la nécessité de choisir, les droits naturels étant comme on l'a vu associés au régicide et à un État ennemi. Le courant dominant du mouvement radical britannique regardait à présent soit du côté de l'exemple américain (s'ils voulaient s'inspirer d'une république modèle), ou bien plus communément revenaient aux séculaires « droits des Anglais »⁵¹.

- 28 Du point de vue français, les prétentions universalistes de l'idéologie révolutionnaire furent doublement ébranlées, d'abord par l'expérience de la guerre, et plus encore par la prise de conscience blessante que le peuple britannique, loin de vaciller au bord du précipice de sa propre révolution, soutenait en fait son gouvernement contre les Français. Cette tension, qui était déjà évidente en 1793, entra en ébullition au début de 1794 : les Jacobins parisiens, poussés par Robespierre qui cherchait un moyen quelconque d'unir des Montagnards en train de se déchirer entre factions rivales, discutèrent alors des « crimes du gouvernement anglais et [des] vices de la constitution britannique ». Excédé par la succession des Jacobins qui venaient à la tribune établir la distinction entre le gouvernement et le peuple britanniques, Robespierre se leva à son tour avec colère : « Je n'aime pas les Anglais, moi, parce que ce mot me rappelle l'idée d'un peuple insolent osant faire la guerre au peuple généreux qui a reconquis sa liberté »⁵². Comme Sophie Wahnich et Marc Belissa l'ont montré, dans la logique robespierriste, les Britanniques s'étaient mis à l'écart du cours normal des affaires humaines : mener la guerre contre la France était en fait mener une guerre contre la liberté elle-même. Être plus éclairés que tout autre peuple européen les rendait plus coupables encore. Cet argument mena tout droit au décret du 7 prairial an II (26 mai 1794), qui déclarait qu'il ne serait fait aucun prisonnier britannique ou hanovrien sur le champ de bataille : ne pas respecter cette loi était, comme l'expliqua Barère, « un crime de lèse-humanité »⁵³. Paradoxalement, l'universalisme révolutionnaire permettait de justifier l'expression de la haine nationaliste la plus violente.
- 29 Même leur engagement en faveur de la défense de la cause républicaine ne suffisait pas à protéger les derniers exilés britanniques contre l'arrestation : leur adhésion aux droits de l'homme ne pouvait qu'effacer partiellement le péché originel du lieu de leur naissance. Le fait que la plupart d'entre eux aient publiquement appuyé les Girondins n'arrangeait rien : ces derniers avaient tenté de sauver la vie de Louis Capet, et s'étaient activement investis dans d'autres causes chères aux radicaux britanniques, comme l'abolition de l'esclavage. Seule une minorité plus radicale que les autres, dont faisait partie John Oswald, qui mourut alors que ses deux fils combattaient en Vendée en 1793, étaient de véritables jacobins⁵⁴. Toutefois, qu'un républicain aussi engagé en faveur des droits de l'homme que Thomas Paine puisse être dénoncé pour avoir entretenu « des correspondances trais grandes en Anglettere [*sic*] » indique clairement que l'universalisme était progressivement enfoui sous le poids des différences nationales⁵⁵. Helen Maria Williams, arrêtée en application de la loi du 9 octobre 1793, écrivit sans mâcher ses mots : « Nous ne sommes accusés d'aucun crime, à part celui d'être nés sur le sol d'Angleterre »⁵⁶. Mary Wollstonecraft garda pourtant sa liberté, en vertu de son mariage avec Gilbert Imlay, citoyen américain : « Vous savez que je suis en sécurité », écrivait-elle du Havre en mars 1794, « grâce à la protection d'un Américain »⁵⁷. On sait que Paine fut emprisonné à partir de la fin décembre 1793 - sans doute bien plus à cause de ses relations girondines que pour toute autre raison - et qu'il ne fut libéré qu'en novembre de l'année suivante. Comme Norman Hampson l'a suggéré, « la patrie avait toujours eu deux cordes à son arc, et celle qui subsista était le patriotisme, dans

son sens moderne de loyauté nationale »⁵⁸. Après 1794, cette tendance signifia avant tout la loyauté envers les intérêts de la Grande Nation. Pour les expatriés radicaux britanniques et irlandais de la fin des années 1790, qu'ils s'accrochent à l'universalisme du droit naturel ou bien tentent de formuler une sorte de nationalisme républicain, le problème pratique était identique : pour réaliser leur objectif, il fallait nécessairement accepter la tutelle des Français. Lors de sa négociation avec le Directoire, Wolfe Tone s'entendait constamment suggérer que la France devrait avoir « une ingérence directe dans notre gouvernement »⁵⁹, s'efforçant d'obtenir des garanties qu'une Irlande indépendante ne deviendrait pas une « république sœur » au service de la France, à la manière des autres conquêtes françaises en Europe. Pour les révolutionnaires, les priorités nationales devaient passer avant l'universalisme.

30 Parallèlement, les mesures du gouvernement britannique contre les étrangers, dans les années 1790, restreignirent le nombre des droits et des libertés qui étaient les piliers traditionnels de l'identité britannique. Ajouté au *Westminster Police Bill* de juin 1792, l'*Alien Act* voté le 7 janvier 1793 - bien avant les mesures françaises équivalentes - établit un système de surveillance des étrangers. Il autorisa également l'ouverture du courrier adressé aux ambassades étrangères à Londres. Les attributions du « superintendant des étrangers » comprenaient l'usage de « tout moyen adéquat pour s'informer du signalement et du domicile de tous les étrangers »⁶⁰. Dans le même temps, la couronne revendiquait son droit à expulser les sujets de pays ennemis. Lorsque le Parlement débattit de l'*Alien Act*, les Whigs du parti de Fox décrivirent cette loi comme une attaque contre les droits et les libertés qui sous-tendaient la *Britishness* : c'était, d'après Fox, une « attaque contre les libertés fondamentales des Anglais »⁶¹. Lansdowne, quant à lui, mit en garde contre l'extension de ces prérogatives à l'ensemble des sujets britanniques, tandis que Fox craignait que même les Français qui défendaient la monarchie constitutionnelle (dont les idées plaisaient donc davantage aux Britanniques) soient expulsés. Talleyrand fut certes chassé en janvier 1794 - même s'il était vraiment un personnage retors -, en revanche, Alexandre de Lameth fut expulsé en avril 1796 pour des raisons obscures, malgré les objections de Fox. Rares toutefois furent les Britanniques à s'élever contre le traitement des étrangers par le gouvernement pendant le conflit. C'est seulement lorsque la paix fut signée que l'opposition s'en prit à ces mesures, déployant tout l'arsenal des libertés britanniques traditionnelles, y compris la Grande Charte et le juriste William Blackstone. « Aucun homme, qu'il soit autochtone ou étranger », déclara J.P. Grant, « ne sera victime de la tyrannie en Angleterre »⁶². Dans les années 1790 pourtant, les Français comme les Britanniques semblent s'être réfugiés derrière des positions idéologiques et légales illustrant ce que Rogers Brubaker a appelé « un monde où les collectivités civiques sont délimitées et exclusives les unes des autres »⁶³.

31 Florence Gauthier a discerné un tournant fondamental dans la manière dont la Révolution française définissait ses principes fondateurs entre 1789 et 1795 : les références au droit naturel disparurent pratiquement après Thermidor. La Constitution de l'an III rompit avec la tradition des droits naturels, mettant l'accent sur les droits de l'homme *en société*⁶⁴. En janvier 1795, l'ultime discours de Thomas Paine à la Convention fut le champ du cygne du langage des droits naturels : l'ironie de la chose, c'est que pour des oreilles thermidoriennes, tout cela sonnait comme du jacobinisme⁶⁵. Très curieusement, l'abandon presque simultané du droit naturel par les radicaux français et britanniques fut accompagné d'une évolution parallèle, qui commença à la fin des années 1790 et continua jusqu'au début du XIX^e siècle : l'adoption d'une théorie

des droits utilitariste. Des deux côtés de la Manche, des penseurs progressistes rejetèrent les conceptions rationalistes du droit naturel, qui étaient à présent, dans les deux pays, profondément marquées par la démocratie, l'anarchie populaire et la Terreur. À la place, une théorie utilitariste se développa presque en même temps en Grande-Bretagne et en France : il fallait modeler l'ordre politique et social de façon à garantir le bien commun. Jeremy Bentham refusait d'admettre qu'un gouvernement fondé sur le droit naturel pourrait subsister : n'importe quelle loi pourrait alors être accusée de transgresser les droits « individuels ». En France, pendant ce temps, les Idéologues, qui connaissaient bien les idées de Bentham, rejetaient de façon identique le droit naturel. Comme le rappelait Jean-Baptiste Say en 1795, les appels à l'égalitarisme avaient permis à Robespierre d'usurper le pouvoir. La liberté était ainsi définie comme le pouvoir de l'individu de réaliser sa volonté, et ce pouvoir ne pouvait par conséquent qu'être relatif. Ces idées, à l'instar de l'idéologie des droits naturels au début des années 1790, traversèrent la Manche dans les deux sens. Jeremy Bentham, à travers l'utilitarisme, devint ainsi très influent en France, bien plus qu'il ne l'avait jamais été, malgré la publication en 1789 de ses propositions de réforme politique en France ⁶⁶.

32 En pratique, les formes les plus rigides de l'identité britannique et du patriotisme français qui émergèrent dans les années 1790 n'étaient pas aussi exclusives que la rhétorique semble le suggérer. J'ai montré ailleurs que, même à l'apogée de la Terreur, certains étrangers vivant en France pouvaient conserver leur liberté, soit par leur adhésion stricte à l'orthodoxie politique jacobine, ou bien (ce qui était plus généralement le cas) grâce à leur utilité dans l'effort de guerre ⁶⁷. Richard Cobb cite le cas de petites colonies d'ouvriers travaillant dans les manufactures textiles de Normandie, qui continuèrent à travailler sans encombres. Les autorités locales les protégeaient, en invoquant les exemptions légales dont ils bénéficiaient dans les lois sur les sujets ennemis ⁶⁸. L'argument de l'engagement idéologique, combiné avec celui de l'intérêt national, était la carte maîtresse qu'utilisaient certains révolutionnaires pour garantir la liberté des étrangers qu'ils appréciaient. Un marchand écossais du Havre, Thomas Collow, arrêté en vertu de la loi du 9 octobre 1793, pétitionna à la Convention pour demander sa libération. Sa requête était appuyée par le maire et la municipalité du « Havre de Marat », le 23 décembre 1793, donnant des preuves de son civisme, ajoutant que « la Convention nationale verra que beaucoup de bons républicains qu'elle a voulu atteindre par son décret, languissent dans les fers ». Ils demandaient donc l'adoption d'un décret donnant le pouvoir aux autorités locales de libérer ceux des Britanniques « dont le civisme est généralement reconnu » ⁶⁹.

33 Dès lors que la Grande-Bretagne abritait sans doute 12 500 émigrés, dont beaucoup étaient membres du clergé catholique, il était presque inévitable que des suspicions et des tensions naissent et accentuent les aspects les plus xénophobes et les plus « protestants » de l'identité britannique. Dans la vague des émigrants qui déferla sur la Grande-Bretagne après la chute de la monarchie, le gouvernement britannique craignait la présence d'agents républicains. Globalement, ceux des Britanniques qui furent d'emblée sensibles à la nécessité d'aider les émigrés étaient de virulents « anti-Jacobins », comme Edmund Burke et William Windham. Au final toutefois, un large éventail de l'élite politique britannique, y compris Charles James Fox, participa aux dons pour aider les exilés français. Chose intéressante, William Wilberforce adhéra au Comité de soutien aux émigrants (*Emigrant Relief Committee*) créé par John Wilmot en 1792 : il s'agissait pour lui de regagner une certaine crédibilité après que l'Assemblée

législative l'ait mis dans une situation gênante en lui offrant la citoyenneté française sans qu'il l'ait demandée. L'aide aux exilés français était donc un moyen de revendiquer sa loyauté envers l'ordre conservateur. Lorsqu'il fit sa première campagne appelant au soutien pour les émigrés, Wilmot prit soin de ne pas mentionner leur catholicisme, mais insista sur la différence frappante entre la France athée, « où personne n'est à l'abri, qui se joue des serments, et se moque du Sauveur du monde », et la Grande-Bretagne chrétienne, où « la compassion généreuse est un trait du caractère national »⁷⁰.

- 34 De leur côté, les émigrés formulaient des réponses alternatives au nationalisme républicain de la Révolution française. Parmi les exilés du clergé par exemple, le particularisme provincial persistait parmi les Bretons et les Normands, obligés de rester ensemble. Lorsque les membres du clergé émigré logés dans une grande pension située à Winchester furent expulsés, les Normands partirent pour Reading, tandis que les Bretons migrèrent en masse pour Thame, dans la région d'Oxford⁷¹. Néanmoins, comme Kirsty Carpenter l'a montré, il serait faux de décrire tous les émigrés en Grande-Bretagne comme des contre-révolutionnaires invétérés. Il est significatif que la plus grande partie des exilés, et de loin, retournèrent en France en 1802, lorsque Napoléon Bonaparte publia le Concordat, ne laissant derrière qu'un petit millier d'ultraroyalistes qui ne rentrèrent qu'après 1814⁷². En outre, les partisans de la monarchie constitutionnelle se faisaient entendre en profitant de l'existence d'une presse politique particulièrement dynamique. Avant d'être recruté par des royalistes plus extrêmes en 1797, Jean-Gabriel Peltier fit la remarque suivante : les sessions du parlement britannique, tout particulièrement lorsqu'on les compare à la Convention, « sont en un sens le catéchisme du philosophe et de l'homme d'État. Le travail qui en ferait la description exacte serait digne de devenir le supplément de l'*Esprit des Lois* »⁷³. Comme Simon Burrows l'a suggéré, les journaux des émigrés enseignaient à leurs lecteurs la force du système parlementaire britannique. La notion d'une « opposition loyale » était particulièrement importante : elle pouvait être utile, comme l'expliquait le comte de Montlosier, à « la constitution, [au] peuple et [à] la couronne »⁷⁴.
- 35 Le contact des émigrés modérés avec un système parlementaire qui fonctionnait aurait pu permettre à la Charte de 1814 de s'enraciner plus profondément, si la Terreur blanche de 1815, et les divisions amères qu'elle engendra, n'avait pas eu lieu. Il est certain que l'adoption du constitutionalisme par certains émigrés fournit un autre exemple de l'entrecroisement des cultures politiques française et britannique. L'idéologie des droits naturels vantée par les radicaux et les révolutionnaires avait été éradiquée dès le milieu des années 1790 ; la monarchie, le parlement et peut-être même le christianisme offraient un autre terrain, bien que plus conservateur, sur lequel une culture politique franco-britannique pouvait s'édifier. En pratique, toutefois, le gouvernement britannique montra peu d'enthousiasme, de peur d'être perçu comme favorisant les constitutionnels ou inversement les ultraroyalistes. Le gouvernement était avant tout préoccupé par la manière dont les émigrés pourraient contribuer aux buts de guerre de la Grande-Bretagne contre la France révolutionnaire, bien plus que par la restauration de la monarchie française. À la grande déception d'un Burke ou d'un Windham, le gouvernement se révéla à maintes reprises plus que disposé à négocier avec son homologue français, qu'il soit républicain ou bonapartiste, pourvu qu'il soit stable⁷⁵.

- 36 Presque par inadvertance, les relations quotidiennes entre les émigrés et les Britanniques ouvrirent la voie à une définition plus ouverte de la *Britishness* au XIXe siècle, en particulier en ce qui concerne le catholicisme. En moyenne annuelle, 5 000 membres du clergé habitèrent en Grande-Bretagne entre 1793 et 1800, et certains d'entre eux créèrent des écoles, ou bien devinrent précepteurs dans des familles britanniques nanties⁷⁶. Il serait bien évidemment absurde de dire que c'est cette utilité des prêtres émigrés - et ce alors que la qualité de leur enseignement n'était évidemment pas uniforme - qui explique l'émancipation catholique de 1829. En effet, les catholiques britanniques, qui avaient silencieusement travaillé à rendre leur religion moins « étrangère » à la société britannique, furent effrayés par l'afflux soudain de catholiques français, qui menaçaient justement de donner au catholicisme l'image d'une importation étrangère⁷⁷. Cependant, la découverte qu'à l'évidence la plupart des émigrés n'étaient pas des agents du despotisme et de l'obscurantisme fut certainement l'un des facteurs permettant d'expliquer l'arasement des préjugés les plus « protestants », qui faisaient depuis si longtemps partie de l'identité britannique. Il est significatif que les souscripteurs à la collecte du Comité de soutien aux émigrés comprenaient des domestiques et des artisans, l'un d'entre eux se décrivant même comme « un[e] domestique protestant[e] »⁷⁸ (a protestant servant) : ceci suggère que pour certains Britanniques la compassion, et peut-être la menace commune qu'incarnait la Révolution pour le christianisme, aidèrent à rapprocher les deux confessions.
- 37 Le ralliement des catholiques britanniques au conservatisme, sous l'impact de la Révolution française et des guerres, était sans doute plus important encore. On trouvait parmi eux le clergé catholique anglais, écossais, et dans une moindre mesure irlandais, dont les ordres et les collèges avaient trouvé refuge en France soit depuis la Réforme, soit depuis la Glorieuse Révolution. Dans les années 1790, ces exilés catholiques en France se trouvaient dans une situation très inconfortable : le lieu de leur refuge religieux était devenu un État séculier militant, mais ils n'avaient aucune garantie, en tant que clergé catholique, d'être bien reçus s'ils rentraient dans les îles Britanniques. Les concepts identitaires forgés pendant les guerres révolutionnaires autour de la *Britishness* leur laissaient-ils une place ? Le langage de l'identité nationale auquel recouraient les catholiques britanniques et irlandais en France restait de fait très ambigu et reflétait leur dilemme. D'un côté, l'anti-catholicisme traditionnel du loyalisme britannique les rendait méfiants, et ils hésitaient à embrasser la *Britishness* sans y réfléchir à deux fois. Cependant, en pratique, ils avaient aussi de solides arguments pour demander l'aide du gouvernement britannique afin de mettre à l'abri leurs propriétés et assurer leur sécurité personnelle. Dès octobre 1789, Alexander Gordon, doyen du Collège écossais à Paris, avait écrit à William Pitt pour lui demander que son gouvernement protège son établissement. En 1790, Lord Robert Fitzgerald, chargé d'affaires britannique à Paris, présenta une pétition au gouvernement français de la part des collèges britanniques et irlandais. L'Assemblée constituante finit par exempter leurs propriétés de la nationalisation des biens du clergé, ainsi que de la loi abolissant les vœux de religion⁷⁹. Lorsque la Révolution s'orienta vers un anti-cléricisme militant à partir de 1792, et une fois que les prêtres, les nonnes et les frères catholiques furent considérés comme des étrangers ennemis et arrêtés, les catholiques furent poussés un peu plus encore dans les bras de l'État britannique. Même dans cette situation cependant, leur langage restait ambivalent. En août 1792, lorsque le fondé de pouvoir du Collège écossais, Alexander Innes, se disputa violemment avec le doyen

Alexandre Gordon à propos du destin de l'institution, il se lamenta « que tout cela [se passe] entre deux concitoyens qui en de telles circonstances devraient partager les mêmes vues et les mêmes intérêts ». Il n'est pas facile de savoir s'il entendait par là deux Britanniques ou deux Écossais - même si, dans les déclarations publiques du collège, l'accent était mis avec insistance sur son identité écossaise, ce qui semblerait suggérer que la seconde hypothèse soit la bonne. Il se peut que le ralliement à la *Britishness*, de la part des Britanniques, n'ait été qu'une réponse pragmatique à un contexte épouvantable⁸⁰. Toutefois, l'expérience vécue par les exilés catholiques anglais et écossais en France eut un impact important : nombre des séminaristes et des prêtres qui s'enfuirent de France, ou qui avaient été arrêtés comme sujets ennemis, rejoignirent les petites communautés de catholiques de leur propre pays pour y officier comme prêtres. Là, le gouvernement britannique pouvait en être tout à fait certain, ils continuèrent à condamner la Révolution française sans équivoque. Sans pouvoir faire totalement confiance aux Irlandais, le gouvernement britannique avait en revanche peu de raisons de mettre en cause la loyauté de ses sujets catholiques anglais et écossais⁸¹.

- 38 L'expérience de la Révolution française, telle que la vécurent les Britanniques en France et les Français en Grande-Bretagne, semble confirmer la triste remarque d'Hannah Arendt que « le monde n'a rien vu de sacré dans la nudité abstraite d'un être humain »⁸², ou l'observation caustique de Voltaire dans son Dictionnaire Philosophique, regrettant que pour être un bon patriote, il faille détester tous les autres pays. Les activités de ceux qui traversaient la Manche suggèrent toutefois que dans certains domaines, les cultures politiques et les identités britannique et française convergèrent, permettant une compréhension mutuelle. Il est clair que la similitude du langage adopté par les radicaux britanniques et les révolutionnaires français contribua à miner de l'intérieur le mouvement réformateur en Grande-Bretagne. Cependant, ceci ne devrait pas obscurcir le fait que pendant l'été 1790 et à la fin 1792, un désir sincère de maintenir la paix entre les deux pays émanait de part et d'autre et motivait ce rapprochement. De leur côté, les émigrés « constitutionnels » trouvaient beaucoup à admirer dans le système politique britannique - ce qui aurait pu donner à la Charte de 1814 quelque possibilité de succès, comme base de réconciliation entre les anciennes élites napoléoniennes et les monarchistes. Par ailleurs, la présence du clergé catholique français sur le sol britannique eut des conséquences de longue durée sur la *Britishness*. A cause de la Révolution française, l'identité britannique ne put assimiler le cosmopolitisme ni la démocratie, mais devint tout de même plus ouverte à d'autres niveaux. Parallèlement, le rejet des principes universalistes par les révolutionnaires n'était pas aussi évident en pratique que dans la rhétorique, même à l'apogée de la Terreur. Malgré tout, il ne faut pas oublier que dans les années 1790 les formes dominantes de l'identité britannique et de l'identité française restaient avant tout modelées par un intense dégoût mutuel, qui ne fut qu'accentué par le conflit. Quoi qu'il en soit, qu'elles s'appuient, en Grande-Bretagne ou en France, sur les libertés civiles et politiques ou sur une forme plus large de constitutionnalisme, les deux puissances ont émergé au XIX^e siècle comme les deux principaux États « libéraux » européens. Même si c'était loin d'être évident dans les années 1790, les voyageurs des deux côtés de la Manche avaient, sans le vouloir, tracé la voie d'une entente plus étroite entre les deux nations au siècle suivant.

NOTES

1. Le 21 juillet 1790, le député Louis Foucauld de Lardimalie déclara, en réponse à une allocution de la *London Revolution Society*, que la France et la Grande-Bretagne étaient « deux nations malheureusement rivales » ; des « non ! » l'accueillirent. Lorsqu'il insista, appelant la Grande-Bretagne « notre rivale », il fut rappelé à l'ordre : *Gazette Nationale, ou le Moniteur Universel* (1790), n° 203 (22 juillet).
2. Pour n'en citer que quelques-uns : F. CROUZET, *Britain Ascendant: Comparative Studies in Franco-British Economic History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990; *idem*, «The Second Hundred Years War: Some Reflections», *French History*, 10 (1996), pp. 432-50; F. ACOMB, *Anglophobia in France 1763-1789: An Essay in the History of Constitutionalism and Nationalism*, Durham, NC, Duke University Press, 1950; J. GRIEDER, *Anglomania in France 1740-1789: Fact, Fiction and Political Discourse*, Geneve, Droz, 1985; N. HAMPSON, *The Perfidy of Albion: French Perceptions of England during the French Revolution*, Basingstoke, Macmillan, 1998; D. JARRETT, *The Begetters of Revolution: England's Involvement with France 1759-1789*, Londres, Longman, 1973; E. V. MACLEOD, *A War of Ideas: British Attitudes to the Wars Against Revolutionary France, 1792-1802*, Aldershot, Ashgate, 1998; R. MORIEUX, «Des règles aux pratiques juridiques: le droit des étrangers en France et en Angleterre pendant la Révolution (1792-1802)», dans *Droit et société en France et en Grande-Bretagne (XIIIe-XXe siècles) : fonctions, usages et représentations*, ed. P. CHASSAIGNE et J.-P. GENET, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, pp. 127-47.
3. F. FURET, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978; L. HUNT, *Politics, Culture, and Class in the French Revolution*, London and Berkeley, University of California Press, 1984; *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture*, ed. K. M. BAKER, F. FURET, M. OZOUF, F. FURET, 4 vols., Oxford, Pergamon, 1987-94.
4. B. ANDERSON, *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, London and New York, Verso, 1991, pp. 2-6.
5. L. COLLEY, *Britons: Forging the Nation 1707-1837*, New Haven and London, Yale University Press, 1992; D. A. BELL, *The Cult of the Nation in France: Inventing Nationalism, 1680-1800*, Cambridge, Mass, Harvard University Press, 2001. Voir aussi G. NEWMAN, *The Rise of English Nationalism: A Cultural History 1740-1830*, London, Weidenfeld and Nicolson, 1987.
6. J. E. COOKSON, *The British Armed Nation 1793-1815*, Oxford, Clarendon Press, 1997, p. 230.
7. *The Age of Cultural Revolutions: Britain and France, 1750-1802*, ed. C. JONES and D. WAHRMAN, Berkeley, Los Angeles, London, University of California Press, 2002 : voir en particulier l'Introduction : «An Age of Cultural Revolutions?», pp. 1-16.
8. Il va sans dire que nous n'avons pas la place ici de traiter de façon exhaustive l'ensemble des Français établis en Grande-Bretagne et des Britanniques en France, mais l'on peut commencer par la lecture de l'ouvrage classique de J.G. ALGER, *Englishmen in the French Revolution*, London, 1889, ainsi que par l'article de P. GERBOD, «Visiteurs et Résidents britanniques dans le Paris révolutionnaire de 1789 à 1799» dans *Paris et la Révolution*, ed. M. VOVELLE, Paris, Publications de la Sorbonne, 1989, pp. 335-51. Sur les Français en Grande-Bretagne, le livre de K. CARPENTER, *Refugees of the French Revolution: Émigrés in London, 1789-1802*, Basingstoke, Macmillan, 1999, est un bon point de départ, qui est en outre agréable à lire.
9. L. COLLEY, *op. cit.*, pp. 312-13, 367-72.

- 10.H. T. DICKINSON, *Liberty and Property: Political Ideology in Eighteenth-Century Britain*, London, Methuen, 1979, pp. 240-41.
- 11.D. BELL, *op. cit.*, pp. 154, 156.
- 12.Cité dans A. GOODWIN, *The Friends of Liberty: The English Democratic Movement in the Age of the French Revolution*, London, Hutchinson, 1979, p. 105 n.
- 13.Cité dans N. HAMPSON, «La Patrie», dans *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture*, vol. 2, *The Political Culture of the French Revolution*, ed. C. LUCAS, Oxford, New York, etc., Pergamon, 1988, p. 130.
- 14.*Révolutions de France et de Brabant*, IV, (n° 35), pp. 290-91.
- 15.*Patriote Français*, n° 459 (10 novembre 1790).
- 16.N. HAMPSON, *Perfidy of Albion*, *op. cit.* pp. 72-3.
- 17.*Révolutions de France et de Brabant*, IV, (n° 47), p. 386.
- 18.*Patriote Français*, n° 459, 10 novembre 1790.
- 19.H. M. WILLIAMS, *Letters Written in France in the Summer 1790, to a Friend in England; Containing, Various Anecdotes Relative to the French Revolution*, London, 1790, pp. 13-14 (*Lettres écrites de France à une amie en Angleterre pendant l'année 1790*, Paris, 1791 pour la traduction française, pp. 17-18).
- 20.F.-A. AULARD (ed.), *La Société des Jacobins: recueil des documents pour l'histoire du club des Jacobins à Paris*, 6 vols., Paris, 1889, III, pp. 499-500.
- 21.H. T. DICKINSON, *op. cit.*, p. 247.
- 22.F. O'GORMAN, «Pitt and the "Tory" Reaction to the French Revolution 1789-1815», dans *Britain and the French Revolution, 1789-181*, ed. H. T. DICKINSON, Basingstoke, Macmillan, 1989, p. 27.
- 23.M. RAPPORT, *Nationality and Citizenship in Revolutionary France: the Treatment of Foreigners 1789-1799*, Oxford, Clarendon Press, 2000, pp. 138-139. Voir aussi S. WAHNICH, *L'impossible citoyen: l'étranger dans le discours de la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1997, pp. 175-85; P. SAHLINS, *Unnaturally French: Foreign Citizens in the Old Regime and After*, Ithaca, NY, Cornell University Press, 2004, pp. 276-278.
- 24.Cité dans A. MATHIEZ, *La Révolution et les Étrangers: Cosmopolitisme et défense nationale*, Paris, 1918, p. 78.
- 25.National Archives, Kew, PC1/19/27A (J. H. Stone à W. Stone, 27 August 1792). Curieusement, Stone condamna aussi le choix de David Williams, probablement plus par animosité personnelle que par idéologie.
- 26.*Ibid.* (J. H. Stone à W. Stone, 6 September 1792).
- 27.*Moniteur* (1792), n° 274 (30 septembre).
- 28.National Archives, Kew, TSII/951, dossier 3495 (J. H. Tooke au Président de la Convention nationale, n.d.).
- 29.*Moniteur* (1792), n° 334 (29 novembre).
- 30.Le texte original de l'adresse, en anglais, ainsi qu'une liste complète des signataires, a été reproduit dans G. ALGER, «The British Colony in Paris, 1792-93», *English Historical Review*, 13 (1898), pp. 673-74.
- 31.Le texte affirmait clairement, par exemple, que tandis que les voisins continentaux de la France avaient certainement besoin d'être libérés, la main de la répression n'avait pas encore les pouvoirs suffisants, en Grande-Bretagne, pour étouffer les amis de la liberté.
- 32.*Moniteur* (1792), n° 334 (29 novembre).
- 33.*Ibid.*

34. National Archives, Kew, FO/27/41 (note de Lebrun à Chauvelin, destinée à Grenville, 8 janvier 1793).
35. Archives du Ministère des Affaires étrangères, Paris, Correspondance politique, Angleterre [ci-après : MAE, Corr. Pol., Angl.], 584, fols. 19-22.
36. National Archives, Kew, PC/1/21/35A (seconde audition de Daniel Adams et Thomas Hardy, 13 mai 1794).
37. A. GOODWIN, *Friends of Liberty*, *op. cit.* p. 350.
38. Cité dans *British Working-Class Movements: Select Documents, 1789-1875*, ed. G. D. H. COLE and A. W. FILSON, London, Macmillan, 1951, p. 53.
39. National Archives, Kew, PC/1/21/35A (audition de J. H. Tooke, 16 May 1794; Captain Monro's evidence, 15 May 1794).
40. Voir par exemple H. T. DICKINSON, «Popular Conservatism and Militant Loyalism 1789-1815», dans *Britain and the French Revolution 1789-1815*, ed. H.T. DICKINSON, pp. 103-125; *idem*, *The Politics of the People in Eighteenth-Century Britain*, Basingstoke, Macmillan, 1995, pp. 255-86. Voir également l'article d'Emma VINCENT MACLOAD dans ce même numéro.
41. H. T. DICKINSON, *Politics of the People*, *op. cit.* p. 266.
42. Le 1er août, la Convention décréta d'arrestation tous les sujets ennemis arrivés en France depuis 1789 (loi qui fut à nouveau promulguée le 6 septembre avec un ensemble d'exceptions), incitant les citoyens à dénoncer les étrangers suspects. Le jour suivant, la confiscation des propriétés de tous les sujets ennemis fut décrétée. Ces mesures apparurent bien entendu dans un contexte qui vit aussi l'adoption de la loi des suspects le 17 septembre. Pour plus de détails, voir M. RAPPORT, *Nationality and Citizenship*, *op. cit.* pp. 192-208.
43. MAE, Corr. Pol., Angl., 588, fols. 3-4.
44. M. RAPPORT, *Nationality and Citizenship*, *op. cit.* p. 200.
45. MAE, Corr. Pol., Angl., 592, fols. 161-166.
46. *Ibid.* 594, fols. 56-57.
47. *Ibid.* 593, fols. 174-175.
48. T. WOLFE TONE, *Life of Theobald Wolfe Tone*, ed. W.T. WOLFE Tone, 2 vol., Washington DC., 1826, II, pp. 99, 462.
49. R. MORIEUX, *op. cit.*, p. 133.
50. National Archives, Kew, FO/27/40 (lettres de Monro, 27 décembre et 31 décembre 1792).
51. Voir J. R. DINWIDDY, «English Radicals and the French Revolution, 1800-1850», in *Id.*, *Radicalism and Reform in Britain, 1780-1850*, London, 1992, pp. 206-228.
52. *Œuvres de Maximilien Robespierre*, ed. M. BOULOISEAU, G. LEFEBVRE, et A. SOBOUL, 10 vols., Paris, Presses Universitaires de France, 1939-67, X, pp. 348-349.
53. S. WAHNICH et M. BELISSA, «Les Crimes des Anglais: Trahir le Droit», *Annales historiques de la Révolution française*, 47 (1995), pp. 233-48. Voir aussi N. HAMPSON, *Perfidy of Albion*, *op. cit.* pp. 120-144.
54. Voir la biographie d'Oswald par D. V. ERDMAN, *Commerce des Lumières: John Oswald and the British in Paris, 1790-1793*, Columbia, Miss., University of Missouri Press, 1986.
55. Les mêmes tares furent reprochées à John Hurford Stone, qui est dénoncé parce qu'il « pourrait être un agent de l'infame Pitt » (Archives Nationales, Paris, W//47, dossier 3148).

56. Archives Nationales, Paris, BB/3/72, dossier 16; H. M. WILLIAMS, *Letters Containing a Sketch of the Politics of France, from the 31st of May 1793, till the 28th of July 1794*, 2 vols., London, 1795, I, p.11.
57. *Collected Letters of Mary Wollstonecraft*, ed. R. M. WARDLE, Ithaca and London, Cornell University Press, 1979, p. 251.
58. N. HAMPSON, «La Patrie», *op. cit.* p. 136.
59. T. WOLFE TONE, *Life*, *op. cit.* VII, p.160.
60. Cité dans E. SPARROW, «The Alien Office, 1792-1806», *Historical Journal*, 33 (1990), pp. 362, 365.
61. Cité dans R. MORIEUX, *op. cit.* p. 133.
62. J. R. DINWIDDY, «The Use of the Crown's Power of Deportation under the Aliens Act, 1793-1826», dans DINWIDDY, *Radicalism and Reform*, *op. cit.* pp. 149-167.
63. R. BRUBAKER, *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Paris, Belin, 1997, p. 13 (1ère édition anglaise : 1992).
64. F. GAUTHIER, *Triomphe et mort du droit naturel en Révolution 1789-1795-1802*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, p. 9.
65. J. KEANE, *Tom Paine: A Political Life*, London, Bloomsbury, 1995, p. 423.
66. H. T. DICKINSON, *Liberty and Property*, *op. cit.* pp. 245-6; J. Jennings, «The Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen and its critics in France: reaction and idéologie», *Historical Journal*, 35 (1992), pp. 839-859.
67. M. RAPPORT, *Nationality and Citizenship*, *op. cit.* p. 257.
68. R. COBB, «Quelques aspects de la mentalité révolutionnaire (avril 1793-thermidor an II)», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 6 (1959), pp. 109-110.
69. Bibliothèque Nationale de France, Lb41 3536: *Le Citoyen Thomas Collot à la Convention Nationale*.
70. Dom. A. BELLENGER, «Fearless resting place: the Exiled French Clergy in Great Britain, 1789-1815», dans *The French Émigrés in Europe and the Struggle against Revolution, 1789-1814*, ed. K. CARPENTER and P. MANSEL, Basingstoke, Macmillan, 1999, pp. 215, 218-219.
71. *Ibid.*, pp. 216-17.
72. K. CARPENTER, *Refugees of the French Revolution*, *op. cit.* p. 43.
73. S. BURROWS, *French Exile Journalism and European Politics 1792-1814*, Woodbridge, Suffolk, Boydell and Brewer, 2000, p. 164.
74. S. BURROWS, *French Exile Journalism*, *op. cit.* p. 164-165. Pour une discussion des idées politiques des émigrés en Europe et aux États-Unis, voir J. VIDALENC, *Les émigrés français 1789-1825*, Caen, Publications de la faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Caen, 1963, pp. 379-414. Le contraste est net, si l'on suit l'argumentation d'un François Furet, avec l'insistance des révolutionnaires sur une représentation populaire indivisible et la méfiance à l'égard des « factions ».
75. E. MACLEOD, *A War of Ideas*, *op. cit.* p. 52.
76. Pour des exemples, voir Dom. A. BELLENGER, *op. cit.* p. 225.
77. K. CARPENTER, *Refugees of the French Revolution*, *op. cit.* p. 157.
78. *Ibid.*, p. 160.
79. M. RAPPORT, *Nationality and Citizenship*, *op. cit.* pp. 105-106.
80. Pour une discussion de cette question, voir M. G. RAPPORT, «A Community Apart? The Closure of the Scots College in Paris during the French Revolution, 1789-1794», *Innes Review*, 53 (2002), pp. 79-107. Sur le Collège écossais, voir aussi Brian M. HALLORAN, *The*

Scots College Paris 1603-1792, Edinburgh, John Donald, 1997 et C. JOHNSON, *Developments in the Roman Catholic Church in Scotland. 1789-1829*, Edinburgh, John Donald, 1983, pp. 91-100.

81.C. JOHNSON, *Developments*, *op. cit.* p. 99.

82.H. ARENDT, *The Origins of Totalitarianism*, 3rd ed., London, Allen and Unwin, 1967, p. 299.

RÉSUMÉS

Après le déclenchement de la Révolution française, divers groupes, au sein des révolutionnaires français et du mouvement radical britannique, tentèrent de nouer des liens politiques et personnels qui mettraient fin à la vieille rivalité entre les deux peuples, les rapprochant sur la base des droits de l'homme. Parallèlement, une tension existait entre, d'un côté, la dimension universaliste de ces idéaux et, de l'autre, l'idée du citoyen et de la patrie. Lorsque la Révolution entama son tournant radical à partir de 1792, puis avec l'entrée britannique dans la guerre en 1793, il devint de plus en plus difficile pour les sympathisants de la France de soutenir l'appel de cette dernière à la révolution internationale, tel qu'il était formulé dans la déclaration de fraternité du 19 novembre 1792. En France, au même moment, les expatriés britanniques commencèrent à être de plus en plus souvent distingués, non pas pour leur soutien aux principes de la Révolution française, mais en raison du péché originel de leur naissance sur le sol britannique. La suspicion engloba rapidement tous les Britanniques, y compris ceux qui avaient d'impeccables références radicales, comme Thomas Paine et John Hurford Stone. Ce processus parallèle de part et d'autre de la Manche aboutit à un durcissement de la définition du sujet loyal britannique et du bon citoyen français - tout particulièrement en relation avec l'ennemi d'Outre-Manche. Cette reformulation des modèles de loyauté autour de la nation fut aussi marquée par le retour des catholiques britanniques, qui avaient été exilés en France, dans les îles Britanniques. L'hostilité partagée envers la Révolution française en vint donc à dépasser les divisions religieuses entre catholiques et protestants. Ce processus fut facilité par l'arrivée de milliers de prêtres français, dans le cadre de l'émigration. Tandis que l'impact de la Révolution et de la guerre retardèrent la compréhension mutuelle entre Britanniques et Français, ceux qui cherchaient un rapprochement dans les années 1790 avaient, inconsciemment, ouvert la voie d'une entente plus étroite entre les deux États libéraux et constitutionnels qui émergeraient au XIX^e siècle.

« Deux nations malheureusement rivales »: the French in Britain, the British in France, and the forging of national identities during the French Revolution. With the outbreak of the French Revolution, groups among the French revolutionaries and within the British radical movement tried to forge political and personal links which would end the old rivalry between the two peoples, bringing them closer together on the basis of the rights of man. At the same time, there was a tension between, on the one hand, the universalist implications of these ideals and, on the other hand, the idea of the citizen and of the patrie. With the Revolution taking its radical turn from 1792 and with the British entry into the war in 1793, it became increasingly difficult for British radicals to maintain links with their French sympathisers without looking treasonous - and, above all, without appearing to support the apparent French call for international revolution in the Edict of Fraternity of 19 November 1792. In France, meanwhile, the British

expatriates began to find themselves increasingly marked out, not for their support for the principles of the French Revolution, but rather for the original sin of their birth as British subjects. The British rapidly became so suspect that even those with such impeccably radical credentials as Thomas Paine and John Hurford Stone fell under suspicion. In these parallel processes on either side of La Manche, the definition as to what it meant to be a loyal British subject or a good French citizen hardened - particularly in relation to the enemy across the water. The shift in patterns of loyalties along more 'national' lines was also marked by the retreat of British Catholics who had been in exile in France back to Britain, where a common hostility towards the French Revolution was coming to matter more than sectarian divisions between Catholics and Protestants. This was a process eased by the reception of thousands of priests among the French émigrés. While the impact of the Revolution and the war therefore retarded mutual understanding between the British and the French, those who sought such rapprochements in the 1790s had unconsciously mapped out routes for the two liberal, constitutional states which would emerge in the nineteenth century.

INDEX

Mots-clés : droits de l'homme, Grande-Bretagne, radicaux, exilés, identités nationales, Révolution française

AUTEUR

MIKE RAPPORT

University of Stirling, History Department, Stirling, FK9 4LA, Écosse, Royaume-Uni